



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/421  
9 août 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Points 66 d) et e) de l'ordre du jour  
provisoire\*

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTÉES  
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement sur les activités de l'Institut (voir annexe I) et le rapport du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui fait office de conseil d'administration de l'Institut (voir annexe II).

\* A/44/150.

ANNEXE I

Rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la  
recherche sur le désarmement sur les activités de l'Institut

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 5	3
II. ORGANISATION ET METHODES DE TRAVAIL .....	6 - 10	4
III. PROJETS ACHEVES .....	11 - 28	5
A. Le désarmement classique en Europe .....	11 - 16	5
B. Vérification .....	17 - 18	6
C. Lettre de l'UNIDIR .....	19 - 21	6
D. Désarmement et développement .....	22	6
E. Programme de bourses et stages .....	23 - 24	6
F. Publications .....	25 - 28	7
IV. ACTIVITES EN COURS .....	29 - 57	8
A. Les conceptions nationales de la sécurité .....	29 - 32	8
B. Sécurité des pays du tiers monde .....	33 - 35	9
C. Vérification .....	36 - 40	9
D. Espace .....	41 - 43	10
E. Désarmement et développement .....	44 - 45	10
F. Manuels sur les débats de la Conférence du désarmement .....	46 - 47	11
G. Colloque sur les stratégies et attitudes défensives et sur le désarmement .....	48 - 49	11
H. Projet pilote relatif à une base de données informatisée sur le désarmement .....	50 - 57	11
V. RELATIONS EXTERIEURES .....	58 - 60	12
VI. CONCLUSION .....	61	13

## I. INTRODUCTION

1. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui existe depuis le 1er octobre 1980, est un organisme autonome créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/83 M dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, aux fins d'effectuer des recherches indépendantes sur le désarmement et les questions connexes, de sécurité internationale en particulier, et travaillant en liaison étroite avec le Département des affaires de désarmement.

2. Le statut de l'Institut a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/148 H du 17 décembre 1984.

3. Le statut prévoit que l'Institut travaille sur la base des dispositions du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, première session extraordinaire consacrée au désarmement (résolution S-10/2 de l'Assemblée), et que ses travaux ont pour objet :

a) De fournir à la communauté internationale des données plus diversifiées et plus complètes sur les problèmes relatifs à la sécurité internationale, à la course aux armements et au désarmement dans tous les domaines, et en particulier dans le domaine nucléaire, afin de faciliter les progrès, par la voie de négociation, vers une sécurité accrue pour tous les Etats et vers le développement économique et social de tous les peuples;

b) De permettre à tous les Etats de participer en connaissance de cause aux efforts de désarmement;

c) De faciliter les négociations en cours sur le désarmement et les efforts suivis qui sont déployés en vue d'assurer une plus grande sécurité internationale à des niveaux progressivement inférieurs d'armements, nucléaires en particulier, par des études et des analyses objectives et concrètes;

d) D'entreprendre, dans le domaine du désarmement, des recherches plus approfondies, davantage axées sur l'avenir et à long terme, qui aident à mieux comprendre les problèmes qui se posent, et d'encourager des initiatives pour de nouvelles négociations.

4. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale en application du paragraphe 6 de sa résolution 39/148 H, par laquelle elle a invité le Directeur de l'Institut à lui faire rapport chaque année sur les activités de ce dernier a/. Les années précédentes, ces rapports portaient sur une période de 12 mois, d'octobre à septembre de l'année suivante. Toutefois, comme il a été décidé que le Conseil d'administration se réunirait en juillet, il a fallu modifier cette procédure à partir de cette année. En cette année de transition, le présent rapport porte donc sur les activités entreprises par l'Institut pendant la période allant d'octobre 1988 à juin 1989. Il est prévu que les rapports ultérieurs porteront sur une période de 12 mois, de juillet à juin de l'année suivante.

5. Les activités du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui fait office de conseil d'administration de l'Institut, font l'objet d'un rapport séparé (voir annexe II au présent document).

## II. ORGANISATION ET METHODES DE TRAVAIL

6. L'Institut a un personnel très peu nombreux qui, en dehors du Directeur, comprend actuellement un directeur adjoint et deux agents des services généraux. Pour la réalisation des projets inscrits à son programme de recherche, il a surtout recours à des engagements à court terme. Cette méthode de recrutement, qui est adaptée au programme de recherche et conçue en fonction des projets, permet de s'assurer et d'utiliser les services de spécialistes réputés venant aussi bien du système des Nations Unies que de l'extérieur. Elle a aussi aidé l'Institut à développer ses relations et à multiplier les contacts avec d'autres instituts et des experts indépendants à travers le monde. Les ressources des services de l'ONU sont pleinement mises à profit pour assurer la coordination, l'économie et la rentabilité.

7. Dans le cadre de son programme de recherche approuvé, et pour en assurer l'application, l'Institut loue les services d'experts indépendants ou d'organismes de recherche, ou établit avec eux des relations de collaboration. Il se met en rapport avec les personnes qu'il juge qualifiées pour participer à ses différents projets de recherche, délimite le cadre de la recherche et examine ensuite le travail de l'auteur avant sa mise au point définitive, sa publication et sa diffusion. Des groupes composés de personnalités connues pour leur compétence et leur expérience peuvent être constitués pour la conduite de projets de recherche afin qu'ils soient réalisés suivant une démarche pluridisciplinaire et tiennent compte des différents courants de pensée.

8. La procédure suivie pour l'élaborer et la mettre au point est exposée dans chacune des études publiées par l'Institut pour faire comprendre au lecteur que, même si elle a été effectuée dans le cadre du programme de l'Institut et à son initiative, seul l'auteur est responsable de son contenu. Néanmoins, sans prendre parti sur les points de vue exprimés par les auteurs, l'Institut garde la responsabilité de la décision de publier et diffuser les divers travaux.

9. Les contributions volontaires d'Etats et d'organismes publics et privés assurent l'essentiel du financement des activités de l'Institut. Une subvention au titre du coût des postes du Directeur et du personnel est imputée au budget ordinaire de l'ONU, conformément aux dispositions du statut de l'Institut.

10. Au cours de la période considérée, les pays et institutions ci-après ont annoncé ou versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale de l'Institut, qui sont utilisées pour financer son programme de travail pour 1989 : Argentine, Australie, Bahamas, Brésil, Bulgarie, Canada, Chypre, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Mongolie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Sri Lanka, Suède, Suisse, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales et Ford Foundation. En outre, en vertu d'un accord avec le Gouvernement japonais, un projet concernant la création d'une base de données sur le désarmement, d'une durée de trois ans (1986-1989), est financé par prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale des intérêts de la contribution du Japon au Compte spécial de l'ONU. Une subvention de la Fondation Volkswagenwerk a contribué au financement du Colloque sur les stratégies et attitudes défensives et le désarmement, organisé par l'Institut, en

coopération avec l'Association des Etats-Unis pour les Nations Unies et la Société Max-Planck, de la République fédérale d'Allemagne. L'UNIDIR saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude à ces pays et institutions pour leurs généreuses contributions.

### III. PROJETS ACHEVES

#### A. Le désarmement classique en Europe

11. La Conférence sur les problèmes et perspectives du désarmement classique en Europe, organisée par l'UNIDIR en coopération avec l'Institut français des relations internationales (IFRI), s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 23 au 25 janvier 1989. Dans le cadre de sa préparation, deux études reflétant diverses perspectives ont été publiées par l'Institut pendant la période considérée et une autre est en préparation. Le troisième numéro de la Lettre de l'UNIDIR, publié en septembre 1988, était également consacré à la limitation des armements classiques et aux mesures de confiance en Europe.

12. Des diplomates, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des chercheurs représentant diverses écoles de pensée ont participé, en nombre à peu près égal, à la Conférence. Le sujet intéressait non seulement les pays européens et leurs opinions publiques mais également l'ensemble de la communauté internationale. Pour cette raison, l'Institut s'est assuré la participation de nombreux experts d'autres régions, et notamment des pays non alignés.

13. La Conférence a été ouverte par une allocution de M. René Felber, conseiller fédéral et chef du Département des affaires étrangères de la Suisse.

14. Cinq sessions ont été tenues, durant lesquelles les sujets ci-après ont été examinés :

a) La situation actuelle des forces classiques en Europe et leurs doctrines d'emploi (communications de Arne Olav Bruntland et Victor Karpov);

b) Les problèmes de comparaison entre différents systèmes d'armements classiques (communications de Jon Gunderson et Gyula Horn);

c) Les objectifs et méthodes de réduction, limitation et stabilisation (communications de Nikolai Chervov et Jérôme Paolini);

d) Les mesures de confiance et de vérification (communications d'Adam-Daniel Rotfeld et Joseph Schaerli);

e) Le désarmement classique en Europe et son incidence sur le reste du monde (communications d'Oluyemi Adeniji et Rikhi Jaipal).

15. Les médias ont accordé une large publicité à la Conférence.

16. Les participants ont reconnu que l'UNIDIR avait rempli une fonction utile en organisant la Conférence, notamment à la veille de l'ouverture des négociations sur les forces classiques en Europe à Vienne. Les actes de la Conférence sont en cours de publication.

#### B. Vérification

17. Un projet sur un aspect technique de la vérification, intitulé "Vérification par systèmes aéroportés", a été lancé en 1988; il a pour but de fournir un guide détaillé sur le potentiel des systèmes de télédétection aérienne dans le domaine de la vérification de l'application des accords de limitation de désarmement, examinant leurs aspects techniques, juridiques et pratiques. Les travaux entrepris à ce titre sont maintenant achevés et seront publiés en 1989 sous forme d'étude.

18. Deux travaux de recherche de l'UNIDIR sur les questions de vérification ont été publiés à la fin de 1988.

#### C. Lettre de l'UNIDIR

19. La publication de la Lettre de l'UNIDIR s'est poursuivie comme moyen de maintenir et de développer la coopération entre les instituts de recherche oeuvrant dans le domaine du désarmement, de la sécurité internationale et autres domaines connexes, et comme source d'information.

20. Quatre numéros ont été publiés durant la période à l'examen. Les questions examinées portaient sur la limitation des armements classiques et les mesures de confiance en Europe (No 3, septembre 1988) et sur les armes chimiques (No 1, mars 1989). Les deux numéros régionaux ont été consacrés à la recherche dans la région de l'Asie et du Pacifique (No 4, décembre 1988) et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (No 2, juin 1989).

21. Les deux autres numéros pour 1989 seront consacrés à la prévention de la course aux armements dans l'espace et à la recherche sur le désarmement en Europe orientale.

#### D. Désarmement et développement

22. L'UNIDIR participe, en étroite collaboration avec le Département des affaires de désarmement, à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. En ce qui concerne l'étude de l'évolution des dépenses militaires dans le monde, l'Institut a achevé la préparation d'une bibliographie détaillée des sources secondaires qui sera publiée ultérieurement. Ce travail a été entrepris dans le cadre d'un projet commun avec le Département des affaires de désarmement.

#### E. Programme de bourses et stages

23. Le programme ordinaire de bourses de l'Institut permet à des chercheurs de pays en développement d'entreprendre des recherches sur le désarmement au sein de l'Institut. Les boursiers de recherche ont continué, par leurs travaux, à lui apporter une contribution importante. En 1989, l'Institut a accueilli comme boursiers de recherche M. Jorge Antonio Lázaro Geldres (Pérou), M. Yuri Octavian Thamrin (Indonésie), Mme Margaret Vogt (Nigéria) et Mme Pham Thanh Van (Viet Nam).

24. L'Institut a également accueilli plusieurs stagiaires venus du Canada, d'Espagne, de France et de la République fédérale d'Allemagne.

#### F. Publications

25. Les études effectuées par l'Institut sont publiées et largement diffusées; elles sont distribuées gratuitement aux missions diplomatiques et mises en vente à la Section des ventes de l'ONU et à d'autres points de vente. L'UNIDIR publie également les travaux de recherche de chercheurs de l'Institut, portant sur son programme de travail. Ils sont diffusés de la même manière que les études. Le troisième volet du programme de publications de l'UNIDIR est la Lettre trimestrielle. La liste des particuliers et institutions qui reçoivent ses publications s'est considérablement allongée au cours de l'année écoulée.

26. Aux termes d'un accord conclu avec Taylor and Francis, maison d'édition londonienne ayant des succursales à New York, Philadelphie et Washington, D. C., certaines études de l'Institut sont maintenant publiées en anglais par cette société, et on peut se les procurer par le biais de son réseau de points de vente, ainsi que par l'intermédiaire de la Section des ventes de l'ONU. Un arrangement analogue est en cours de négociation pour la publication de ses études en français.

27. Neuf publications sont parues durant la courte période à l'examen; le public peut se les procurer par les voies habituelles de distribution des publications des Nations Unies. En outre, quatre numéros de la Lettre de l'UNIDIR ont été publiés.

28. Il s'agit des publications suivantes :

##### Etudes :

a) Conventional Disarmament in Europe, par André Bie, Manfred Mueller, Helga Schirmeister et Andrzej Karkoszka, Genève, UNIDIR, 1988, 54 pages (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.88.0.5) (également disponible en français, sous le titre Le désarmement classique en Europe);

b) Les forces classiques en Europe et la maîtrise des armements, par Pierre Lellouche et Jérôme Paolini éd. (IFRI), Genève, UNIDIR, 1989, 100 pages (également disponible en anglais sous le titre Conventional Disarmament and Arms Limitation in Europe) (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.89.0.6);

c) Arms Transfers and Dependence, par Christian Catrina, publié pour l'UNIDIR par Taylor and Francis (New York et Londres), 1988, 409 pages, ISBN 0-8448-15926;

d) National Security Concepts of States: New Zealand, par Kennedy Graham, publié pour l'UNIDIR par Taylor and Francis (New York et Londres), 1989, 180 pages, ISBN 0-8448-1614-0.

##### Travaux de recherche

a) Une approche juridique de la vérification en matière de désarmement ou de limitation des armements, No 1 par Serge Sur, Genève, UNIDIR, septembre 1988, 70 pages (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.88.0.5) (également disponible en anglais sous le titre A Legal Approach to Verification in Disarmament or Arms Limitation);

b) Problèmes de vérification du Traité de Washington du 8 décembre 1987 sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire, No 2 par Serge Sur, Genève, UNIDIR, octobre 1988, 70 pages (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.88.0.7) (également disponible en anglais sous le titre Verification problems of the Washington Treaty on the Elimination of Intermediate Range Missiles);

c) Mesures de confiance de la CSCE : documents et commentaires, No 3, par Victor-Yves Ghébali, mars 1989, 112 pages (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.89.0.5) (paraîtra aussi en anglais);

d) The Prevention of Geographical Proliferation of Nuclear Weapons: Nuclear Weapon Free-Zones and Zones of Peace in the Southern Hemisphere, No 4, par Edmundo Fujita, avril 1989, 53 pages (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.89.0.8) (également disponible en français sous le titre La prévention de la prolifération géographique des armes nucléaires : zones exemptes d'armes nucléaires et zones de paix dans l'hémisphère sud);

e) The Future Chemical Weapons Convention and its Organization: the Executive Council, No 5 par Thomas Bernauer, Genève, UNIDIR, mai 1989, 36 pages (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.89.0.7) (paraîtra aussi en français).

#### IV. ACTIVITES EN COURS

##### A. Les conceptions nationales de la sécurité

29. Le projet relatif aux conceptions nationales de la sécurité des Etats est depuis plusieurs années un élément permanent du programme de travail de l'Institut. L'intention initiale était de publier une série d'études concises, de 30 à 40 pages chacune, établies par des experts des divers Etats et présentant les traits fondamentaux de ces conceptions. Fidèle à ce mode de présentation, l'Institut a publié des études relatives aux conceptions nationales de la sécurité des pays suivants : Yougoslavie, Belgique, Autriche, Union soviétique, Etats-Unis et Chine, par ordre chronologique.

30. Cette série, rédigée de manière systématique, peut faciliter dans une large mesure la compréhension des politiques nationales et permet de mieux apprécier le comportement particulier de chaque Etat dans un contexte plus général. Elle expliquerait aussi certaines des difficultés rencontrées dans le cours des négociations sur le désarmement. Un objectif commun au monde entier, comme la réalisation d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, est adapté de diverses manières en fonction des diverses approches nationales en matière de sécurité, suivant la façon dont chaque Etat perçoit ses intérêts.

31. L'Institut a remanié la présentation et la structure de ces monographies pour s'assurer qu'elles atteignent les objectifs du projet sans avoir un caractère exclusivement descriptif.

32. A la suite de ce remaniement, une étude sur la conception de la sécurité de la Nouvelle-Zélande a été effectuée et publiée. Des études sur un certain nombre

d'autres pays sont en cours avec la collaboration d'auteurs qualifiés qui se réuniront en 1989 sous l'égide de l'Institut afin d'échanger leurs vues sur leurs méthodes de recherche et les diverses manières dont ils conçoivent leur travail.

#### B. Sécurité des pays du tiers monde

33. Le Conseil d'administration de l'Institut avait, en 1987, exprimé son large appui à un projet de recherche sur la sécurité des pays du tiers monde. L'Institut a donc mis au point une proposition de projet prévoyant une analyse globale de la sécurité de ces pays.

34. Un groupe de chercheurs représentant la diversité politique et géographique des pays du tiers monde a été invité à étudier la question à la fois dans une perspective régionale et dans sa totalité, à examiner les menaces particulières à la sécurité de ces pays et à identifier les éléments de leur perception de la sécurité.

35. Le groupe a tenu sa première réunion à New Delhi du 4 au 6 février 1989, avec la collaboration de l'Institut indien des études et analyses des problèmes de défense. Le projet devrait être achevé en 1990.

#### C. Vérification

##### Conceptions nationales

36. On a mis en route un projet de recherche qui analyse en détail les points de vue des Etats participant aux négociations multilatérales sur le désarmement, en ce qui concerne le problème de la vérification. Deux études doivent être effectuées à ce titre.

##### Répertoire des méthodes, procédures et techniques de vérification

37. Le projet concerne l'établissement d'un répertoire des méthodes et pratiques portant sur la vérification des traités et accords en vigueur, afin d'aider la communauté internationale à évaluer l'expérience réelle dans ce domaine.

38. Le projet est entrepris avec l'assistance d'un groupe d'experts spécialisés dans divers domaines, qui travaillent à titre personnel.

39. Le groupe d'experts est composé des personnes suivantes : Anghel Anastassov (Bulgarie), Adolf von Baeckmann (Agence internationale de l'énergie atomique), Gilles Cottureau (France), Du Shuhua (Chine), Jozef Goldblat (Suède), Hendrik Johannes van der Graaf (Pays-Bas), Mikhail Kokeev (Union soviétique), Ahmed Mahiou (Algérie), Ellis Morris (Canada), William Potter (Etats-Unis) et J. S. Teja (Inde).

40. Le groupe a tenu sa première réunion à Yalta (Union soviétique) du 1er au 4 mars 1989. Le projet sera achevé en 1990.

#### D. Espace

##### Problèmes de définition et de démarcation dans la prévention d'une course aux armements dans l'espace

41. Après le succès du premier projet de recherche sur l'espace, qui a débouché sur la publication par l'Institut d'une étude intitulée Désarmement : problèmes relatifs à l'espace extra-atmosphérique, un deuxième projet a été lancé en 1988, qui traite des problèmes de définition et de démarcation dans la prévention d'une course aux armements dans l'espace et comporte la mise en commun des connaissances d'un groupe international d'experts scientifiques et juridiques sous l'égide de l'Institut, qui permettra de dégager diverses approches possibles que la communauté internationale pourrait adopter afin de prévenir une course aux armements dans l'espace.

42. Le groupe d'experts est composé des personnes ci-après : Khairy Aly (Egypte), Bruno Bertotti (Italie), Paul A. Boix Amat (Argentine), Yves Boyer (France), Ashton B. Carter (Etats-Unis), S. Chandrashekar (Inde), Pal Dunay (Hongrie), Hubertus Feigl (Allemagne, République fédérale d'), Dieter Felske (République démocratique allemande), Thomas H. Johnson (Etats-Unis), S. Rodionov (Union soviétique), Paul Stares (Royaume-Uni), Alexei Vasiliyev (Union soviétique), Ivan A. Vlasic (Canada), C. Voûte (Pays-Bas) et Chen Zhongqing (Chine). Bhupendra Jasani (Royaume-Uni) coordonne le projet. Les membres du groupe siègent à titre personnel.

43. Le projet doit être achevé à la fin de 1989.

#### E. Désarmement et développement

##### Stratégies envisageables pour la conversion des ressources de l'utilisation à des fins militaires à l'utilisation à des fins civiles

44. La conversion du secteur militaire à des fins civiles a fait l'objet de recherches dans divers pays et pour certains secteurs. Ce projet de recherche examine le transfert des ressources, y compris les ressources humaines, du secteur militaire au secteur civil, compte tenu de diverses considérations d'ordre politique, économique et social, tout en veillant à ce que les besoins des Etats en matière de sécurité ne soient pas affectés. Le projet reconnaît que les stratégies de reconversion doivent être adaptées aux diverses situations afin d'éliminer les obstacles et difficultés. Il adopte une approche globale tenant compte de l'impact sur la sécurité internationale et l'économie mondiale tout en faisant observer que ces stratégies doivent être acceptables pour les gouvernements.

##### Impact économique et social des allocations de ressources aux technologies militaires

45. Ce projet s'efforce de définir les rapports entre le désarmement et le développement, en examinant les incidences de l'allocation de ressources aux technologies militaires. On y examine l'affectation de ressources financières et en personnel qualifié pour l'acquisition et la mise au point de technologies militaires à l'échelle mondiale afin d'analyser son impact sur le processus de développement.

F. Manuels sur les débats de la Conférence du désarmement

46. L'Institut établit, dans le cadre de ce projet, des manuels sur les différents points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, recensant les questions à l'examen, décrivant l'évolution du débat, les principales propositions avancées, les positions des différentes délégations, etc. Chaque manuel porte sur un point particulier de l'ordre du jour et décrit les propositions faites depuis 1979. Ces ouvrages sont destinés aux diplomates et aux chercheurs; un ouvrage de référence fiable facilite les travaux des deux groupes. En outre, ces manuels viennent combler un vide puisque les débats de la Conférence ne sont relatés que de manière succincte dans les publications existantes. Ils répondent aussi au mandat de l'Institut qui consiste à faciliter les négociations en cours.

47. Le projet est exécuté en étroite coopération avec le Service du Département des affaires de désarmement de Genève. La première publication de cette série, qui sera achevée vers la fin de l'année, portera sur les négociations de la Conférence du désarmement concernant l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques.

G. Colloque sur les stratégies et attitudes défensives et sur le désarmement

48. La notion de "défense non provocatrice" - stratégies défensives et attitudes défensives - est de plus en plus fréquemment étudiée par les chercheurs, dont les travaux ont été largement reconnus par les milieux politiques.

49. L'Institut propose d'organiser à New York, en collaboration avec l'Association des Etats-Unis pour les Nations Unies et la Société Max-Planck, de la République fédérale d'Allemagne, un colloque sur la question dans le courant de l'année. Une trentaine de participants, qui comprendront des universitaires, des diplomates, des spécialistes des questions militaires, etc., représentant divers pays, ont été invités. Les questions seront examinées de différents points de vue, aux fins d'analyser leur applicabilité en tant que mesures de désarmement, assurant la sécurité à des niveaux d'armement inférieurs, et leurs incidences sur les concepts et approches stratégiques.

H. Projet pilote relatif à une base de données informatisée sur le désarmement

50. Ce projet, approuvé par le Conseil d'administration de l'Institut à sa quinzième session, en septembre 1986, doit durer trois ans et aboutir à la création d'une base de données informatisée sur certains problèmes relatifs à la sécurité et au désarmement. Il est exécuté dans le cadre d'un accord conclu entre l'ONU, l'Institut et le Gouvernement japonais.

51. Dans le cadre du projet, on a établi des fichiers témoins tenus à jour sur les sujets suivants :

a) Les résultats et l'évaluation de l'Acte final d'Helsinki, une attention particulière étant accordée aux mesures de confiance et de sécurité;

b) Questions de vérification;

c) Les travaux de la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement (extrait de déclarations faites à la quarante-deuxième session de l'Assemblée).

52. Ces fichiers sont composés de séries de fiches reproduisant le texte des documents officiels et des déclarations et rapports gouvernementaux pertinents (extraits et/o indexés suivant les cas), et un autre groupe de fiches d'informations bibliographiques portant sur les études scientifiques et les rapports de caractère non gouvernemental.

53. En outre, des fichiers de documents de références de base, comme ceux concernant les accords de désarmement et de limitation des armements, de même que les déclarations et communiqués de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Organisation du Traité de Varsovie, ont été établis pour les références sur les sujets susmentionnés.

54. Toutes les données stockées dans les fichiers informatisés sont aisément accessibles, avec des options souples en matière de traitement des données.

55. Comme il s'agit d'un projet pilote, le budget ne prévoit pas de crédits au titre de la distribution périodique de produits volumineux, notamment sous forme de copie papier. Toutefois, des échantillons ont été distribués aux missions diplomatiques, à Genève et à New York, ainsi qu'aux instituts de recherche et autres organismes effectuant des études sur le désarmement ou des domaines connexes, ou assurant leur coordination. L'étude No 3, intitulée Mesures de confiance de la CSCE : documents et commentaires, a été publiée dans le cadre de ce projet.

56. L'accord relatif au projet prévoyait également une étude de faisabilité sur la création d'une base de données plus diversifiée et plus détaillée, une publication bibliographique et l'accès direct pour certains usagers dans la dernière phase des travaux.

57. Comme prévu par cet accord, les activités entreprises au titre du projet ont été menées en étroite coordination avec le Département des affaires de désarmement. Des réunions d'information et des démonstrations de traitement par ordinateur ont été organisées à l'intention des fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU, des diplomates spécialisés dans les questions de désarmement et des chercheurs. On continue d'étudier la possibilité d'arrangements aux fins d'assurer la circulation des informations entre le projet et les autres établissements de recherche.

#### V. RELATIONS EXTERIEURES

58. L'Institut a maintenu une étroite coopération avec le Département des affaires de désarmement du Secrétariat, assurant de ce fait la complémentarité et la coordination de leurs activités. Il lui a été demandé de contribuer à l'application de la résolution 43/81 B de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1988, prévoyant la réalisation d'une étude par un groupe d'experts gouvernementaux du rôle de l'ONU dans le domaine de la vérification, en établissant

un rapport technique. L'Institut est par ailleurs toujours associé à d'autres organisations et organismes des Nations Unies s'occupant des questions de désarmement et de sécurité internationale.

59. Plusieurs aspects des activités de l'UNIDIR ont contribué au développement de ses relations avec d'autres instituts de recherche, par exemple le recours à leurs services pour appliquer son programme de recherche et la publication de la Lettre trimestrielle. Le Directeur et le Directeur adjoint ont accepté des invitations à prendre la parole dans des universités et des établissements avec lesquels l'Institut entretient des rapports. Celui-ci a également accueilli un certain nombre de visiteurs représentant des gouvernements, des organisations et des instituts. Dans le cadre de son programme de relations avec l'extérieur, l'UNIDIR a organisé, en collaboration avec l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève, une conférence publique dans cette ville le 11 mai 1989. Il continue à coopérer avec l'Institut international de recherches sur la paix de Genève, s'agissant de l'organisation de son cycle annuel de conférences, qui pour 1989 porte sur les accords et les négociations en matière de désarmement.

60. Le Conseil d'administration a demandé au Directeur de lancer une campagne énergique pour assurer à l'Institut de nouvelles contributions volontaires qui permettront de financer son programme de recherche. La campagne d'appel de fonds qui a donc été organisée continue de donner des résultats. De nouveaux donateurs ont annoncé ou versé des contributions volontaires pendant la période à l'examen et les donateurs habituels ont augmenté les leurs. Le budget de 1990 dispose ainsi d'un montant de recettes assurées supérieur de 37,91 % à celui du budget de 1989, ce qui permettra à l'Institut de créer un fonds de réserve en tant que mesure de gestion financière prudente.

## VI. CONCLUSION

61. L'Institut continue à s'acquitter du mandat que lui confère son statut. Toutefois, il ne pourra poursuivre sa tâche de manière satisfaisante et se développer en tant qu'institution viable que s'il dispose de ressources financières accrues et plus fiables et d'un personnel plus nombreux.

### Note

a/ Pour les précédents rapports sur les activités de l'Institut, voir A/38/475, annexe; A/39/553, annexe; A/40/725, annexe; A/41/676, annexe; A/42/607, annexe; et A/43/687, annexe.

ANNEXE II

Rapport du Conseil consultatif pour les questions de  
désarmement en sa qualité de Conseil d'administration  
de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur  
le désarmement

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
I. RAPPORT DU DIRECTEUR SUR L'ACTIVITE DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE SUR LE DESARMEMENT ..	1 - 5	15
II. PROJET DE BUDGET POUR 1990 .....	6 - 11	15
III. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1990 .....	12	18

## I. RAPPORT DU DIRECTEUR SUR L'ACTIVITE DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE SUR LE DESARMEMENT

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 i) de l'article IV du statut de l'UNIDIR, le Directeur a présenté un rapport au Conseil sur les activités de l'Institut et l'exécution de son programme de travail.

2. Il a signalé qu'au cours de la période comprise entre octobre 1988 et juin 1989, l'UNIDIR avait continué à s'acquitter de son mandat. Toutefois, pour que l'Institut puisse poursuivre ses travaux d'une manière satisfaisante et se développer comme une institution viable, il devait pouvoir compter sur des ressources financières mieux assurées et plus importantes, ainsi que sur un renforcement de ses effectifs, fort restreints.

3. Le Directeur a déclaré que la campagne de collecte de fonds qu'il avait lancée, pour répondre au souhait du Conseil, se poursuivait avec succès; de nouveaux donateurs avaient versé des contributions volontaires, tandis que les donateurs réguliers avaient augmenté les leurs. De ce fait, le budget de 1990 disposera d'un revenu assuré dépassant de 37,91 % celui du budget de 1989. Le déficit aura été comblé d'ici la fin de 1989. L'UNIDIR sera à même de créer un fonds de réserve, outil d'une gestion financière prudente.

4. Le Conseil a été informé qu'au total neuf publications avaient paru au cours de la période considérée. En outre, quatre numéros de la lettre de l'UNIDIR avaient été publiés. Les relations avec d'autres instituts de recherche continuaient à se développer. La Conférence sur les problèmes et perspectives du désarmement classique en Europe s'est tenue à Genève, du 23 au 25 janvier 1989; elle était organisée par l'UNIDIR, avec la coopération de l'Institut français des relations internationales (IFRI); les Actes sont en cours de publication. Un certain nombre de projets en préparation ont fait l'objet d'une description plus détaillée dans le rapport du Directeur (voir l'annexe I du présent document).

5. A sa vingtième session, le Conseil a approuvé le rapport du Directeur sur les activités de l'UNIDIR, destiné à être présenté à l'Assemblée générale. Il s'est félicité du développement des activités de l'Institut et de l'amélioration de la qualité de ses travaux, et a exprimé sa confiance dans le Directeur et dans le personnel. Il a noté avec satisfaction que l'Institut continuait à faire la preuve de son aptitude à mener des recherches indépendantes sur les questions de désarmement et estimé qu'il convenait de l'encourager à développer au mieux sa capacité de réaliser ce travail de recherche. Conscient que l'Institut devait disposer de ressources suffisantes, il a souligné la nécessité de lui apporter un soutien financier régulier, conforme à son statut, pour maintenir sa viabilité et assurer son développement.

## II. PROJET DE BUDGET POUR 1990

6. Pour l'examen du projet de budget de l'Institut pour 1990, le Conseil était saisi d'un projet de programme de travail et d'un projet de budget, ainsi que des commentaires du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

7. Le Conseil a été informé qu'à la date du 7 juillet, le montant estimatif du revenu assuré pour 1990 s'établissait comme suit :

Monnaies convertibles a/

<u>Donateur</u>	<u>Contribution</u>	<u>Montant en monnaie locale</u>	<u>Montant en dollars E.-U.</u>
Australie	Annoncée	20 000 \$A	16 100
Chine*	Versée		10 000
Chypre	Versée		400
Espagne*	Annoncée		10 000
Finlande	Annoncée	75 000 MF	18 000
Fondation Ford	Annoncée		50 000
France	Versée		24 000
France	Annoncée		240 000
Grèce	Versée		5 000
Norvège	Annoncée		50 000
Nouvelle-Zélande	Annoncée		10 000
République de Corée*	Annoncée		5 000
Suède	Annoncée		40 000
Suisse	Annoncée	60 000 FS	36 400
Union des Républiques socialistes soviétiques	Versée		20 000
Union des Républiques socialistes soviétiques	Annoncée		20 000
Total			<u>554 900</u>

Monnaies non convertibles a/

<u>Donateur</u>	<u>Contribution</u>	<u>Montant en monnaie locale</u>	<u>Montant en dollars E.-U.</u>
Bulgarie	Annoncée	65 000 lev	38 200
République démocratique allemande*	Annoncée	50 000 M	26 900
Union des Républiques socialistes soviétiques	Versée	200 000 RS	325 200
Union des Républiques socialistes soviétiques	Annoncée	250 000 RS	406 500
Total			<u>796 800</u>
Revenu total assuré provenant de contributions volontaires pour 1990			<u><u>1 351 700</u></u>

\* Nouveaux donateurs.

a/ Sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en mai 1989.

8. Le Conseil a constaté qu'en dépit des délais réduits impartis à la préparation du budget de 1990, le nombre des donateurs et le montant des contributions volontaires versées à l'UNIDIR avaient notablement augmenté, ce qui montrait qu'on reconnaissait davantage l'intérêt de ses travaux. Le Conseil a néanmoins reconnu que seul l'établissement d'une dotation permettrait de garantir à long terme son indépendance financière.

9. Le revenu net pouvant être utilisé pour le calcul d'une subvention éventuelle pour 1990 était de 554 900 dollars; conformément au statut de l'Institut, une subvention maximum de 277 450 dollars pourrait être demandée. Toutefois, conscient que le but de la subvention, selon le statut, était de couvrir les dépenses correspondant au traitement du Directeur et du personnel de l'Institut, le Conseil a appuyé la demande du Directeur portant sur une subvention limitée à la couverture de ces dépenses. Compte tenu de la recommandation faite par le CCQAB de porter à 440 000 dollars la subvention à prévoir dans le projet de budget-programme pour 1990-1991, le Conseil a recommandé pour 1990 une subvention de 220 000 dollars à prélever sur le budget ordinaire de l'ONU. Il a pris note de l'opinion exprimée par le Comité consultatif dans son rapport au Conseil, selon laquelle l'octroi de pareille subvention ne saurait être considéré comme automatique, et il faudrait redoubler d'efforts pour obtenir des contributions non affectées.

10. Sous réserve que l'Assemblée générale approuve la subvention proposée, le montant total du revenu s'élèverait à 1 571 700 dollars, y compris les contributions en monnaies non convertibles, qui correspondent à 796 800 dollars environ.

11. Le montant estimatif des dépenses se décompose comme suit :

<u>Rubrique</u>	<u>Fonds d'affectation spéciale</u>		<u>Subvention</u>	<u>Total</u>
	<u>Monnaie convertible</u>	<u>Monnaie non convertible</u>		
Personnel permanent de l'Institut	106 800		205 600	312 400
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	29 400			29 400
Frais de voyage du personnel	40 000	76 300	14 400	130 700
Groupes spéciaux d'experts	54 000	551 500		605 500
Services contractuels	166 100	99 900		266 000
Programme de bourses	40 300	4 700		45 000
Achat et entretien de matériel de bureau	20 400			20 400

<u>Rubrique</u>	<u>Fonds d'affectation spéciale</u>		<u>Subvention</u>	<u>Total</u>
	<u>Monnaie convertible</u>	<u>Monnaie non convertible</u>		
Remboursement des dépenses d'appui au programme	22 850			22 850
Contribution au Fonds de réserve	75 050	64 400		139 450
<b>Total</b>	<b>554 900</b>	<b>796 800</b>	<b>220 000</b>	<b>1 571 700</b>
<b>Solde</b>	<b>554 900</b>	<b>796 800</b>	<b>220 000</b>	<b>1 571 700</b>

### III. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1990

12. A sa vingtième session, le Conseil a approuvé le programme de travail suivant :

- a) Sous-programme 1 : Conceptions nationales de la sécurité. Poursuite de la série de monographies sur les conceptions nationales de la sécurité, notamment les conceptions du désarmement;
- b) Sous-programme 2 : Programme de bourses de l'Institut. Poursuite des bourses de courte durée permettant à un petit nombre de chercheurs de pays en développement d'effectuer des recherches à l'Institut. Celui-ci envisage d'attribuer quatre bourses pour 1990;
- c) Sous-programme 3 : Manuels à l'usage des participants à la Conférence du désarmement. Poursuite du programme, en coopération étroite avec le service de Genève du Département des affaires de désarmement. Ces manuels, destinés aux diplomates et aux chercheurs, seront consacrés aux diverses questions à l'examen et donneront un aperçu de l'évolution des débats, des principales propositions formulées et des points de vue des délégations;
- d) Sous-programme 4 : Maintien et développement de la coopération avec les instituts de recherche et entre ces instituts. Ce programme comprendra deux activités :
  - i) Poursuite de la publication de la lettre trimestrielle de l'UNIDIR, pour développer les contacts avec les instituts de recherche et les experts dans diverses parties du monde, et entre ces instituts et ces experts;
  - ii) Afin de promouvoir la coopération entre les instituts de recherche, et avec l'appui de l'Institut national d'études de stratégie globale (Algérie), l'UNIDIR organise une conférence à l'intention des instituts se consacrant en Afrique à la recherche sur le désarmement, qui examinera les concepts de sécurité et de désarmement en Afrique, et fera le point

sur l'état de la recherche. Y participeront des chercheurs, des experts et des universitaires de différents pays africains, notamment du Centre des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, ainsi qu'un petit nombre de spécialistes extérieurs à la région. Les actes de la conférence, qui est la première conférence régionale des instituts de recherche organisée par l'UNIDIR, seront publiés sous la forme d'un rapport de recherche;

- e) Sous-programme 5 : La vérification dans le désarmement. Ce programme comportera cinq activités à poursuivre ou à entreprendre en 1990 :
- i) Achèvement d'un projet de recherche en cours en vue d'élaborer un répertoire des méthodes, procédures et techniques concernant la vérification des traités et accords en vigueur;
  - ii) Après achèvement du projet mentionné à l'alinéa i), projet de recherche visant à élaborer le même type de classification systématique, eu égard aux différentes propositions en matière de vérification, ainsi qu'à l'état des négociations;
  - iii) Projet de recherche sur les aspects techniques, juridiques et stratégiques de la vérification en matière de désarmement classique. Ce projet sera mis en oeuvre avec le concours d'experts de différents centres de recherche compétents;
  - iv) Projet biennal de recherche consacré aux diverses organisations internationales de vérification du désarmement existantes ou proposées, la plupart en dehors du cadre des Nations Unies, qu'elles soient de nature bilatérale, régionale, globale, unifonctionnelle, multifonctionnelle ou omnifonctionnelle. Outre les propositions émanant de gouvernements, le rapport tiendra compte également des propositions formulées par les universitaires;
  - v) Rapport de recherche sur les techniques de pointe, la surveillance et la vérification des mesures de limitation des armements et de désarmement, pour évaluer l'incidence des progrès techniques actuels ou prévisibles sur les procédés de vérification. Ce projet sera mis en oeuvre avec le concours de consultants qualifiés;
- f) Sous-programme 6 : La sécurité des pays du tiers monde. Poursuite d'un programme en cours visant une analyse de la sécurité des pays du tiers monde. Un groupe d'universitaires de plusieurs pays du tiers monde a été invité à examiner le sujet tant dans une perspective régionale que dans sa globalité, en partant de la manière dont le tiers monde conçoit la sécurité;
- g) Sous-programme 7 : Problèmes relatifs à l'espace. Il s'agit du troisième projet de recherche de l'Institut consacré à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il examinera la coopération internationale dans l'espace et les incidences de certains problèmes sur la sécurité internationale, tels que les risques écologiques, les techniques mixtes et l'utilisation des informations transmises par satellite. Ce projet sera confié à des spécialistes;

h) Sous-programme 8 : L'ONU face au désarmement et à la sécurité. L'UNIDIR organisera une conférence sur le rôle que l'ONU joue et pourrait jouer dans le domaine du désarmement et de la sécurité. Les participants - des dirigeants, des diplomates et des universitaires, entre autres - examineront comment la diplomatie multilatérale dans le cadre de l'Organisation peut contribuer à renforcer la stabilité et la sécurité régionales et mondiales, réduire les tensions, résoudre les conflits et favoriser le désarmement et la limitation des armements, à la lumière des nouvelles approches concernant les relations internationales et les doctrines stratégiques. Les actes seront publiés sous la forme d'un rapport de recherche;

i) Sous-programme 9 : Aspects économiques du processus du désarmement. Ce projet de recherche, mené avec le concours d'experts, surtout des économistes, de différentes régions du monde, sera consacré, entre autres, à l'évaluation et aux perspectives économiques du Traité sur les FNI, aux incidences économiques d'une convention sur les armes chimiques et aux effets d'une réduction des forces classiques sur les dépenses de l'OTAN et du Traité de Varsovie. Le projet devrait également s'attacher à la recherche économique dans le domaine du désarmement;

j) Sous-programme 10 : Armes chimiques. Ce projet, qui se fonde sur l'étude des négociations en cours, vise à déterminer les variables qui régissent la coopération internationale en matière de désarmement chimique. Il s'efforcera également de décrire le régime international qui devrait résulter de ces négociations;

k) Sous-programme 11 : Aspects non militaires de la sécurité. Un projet de recherche sera consacré à des aspects globaux, tels que les liens complexes qui existent entre les menaces militaires et non militaires à la sécurité; il définira un modèle méthodologique des aspects non militaires de la sécurité, qui pourrait servir d'outil pour l'évaluation type et comparée des situations régionales;

l) Sous-programme 12 : Base de données informatisées - information et documentation. A l'achèvement du projet pilote triennal (1986-1989), l'UNIDIR se concentrera sur deux domaines : i) la vérification, en appui à ses différents projets; ii) la préparation d'une mise à jour de son "Répertoire de la recherche sur le désarmement", en complément à sa lettre.

-----